

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE LA DROME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15

Date de la convocation
26 novembre 2019

Date d'affichage
9 décembre 2019

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
17	0	0

Séance du 2 décembre 2019

Le lundi 2 décembre 2019 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Etaient excusé(e)s : Christian SIRON (procuration donnée à Rodrigue ROUBY), Chantal ANDRIES (procuration donnée à Christel DUBOIS).

Etaient absents : Marlène DE FROIDCOURT, Didier CHALAS.

Secrétaire de séance : Louis QUAIRE.

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT :
Versement de subvention pour l'organisation du Carnavallex

Le Maire rappelle la réforme de la nomenclature M14 intervenue au 1^{er} janvier 2006. Les associations bénéficiaires de subventions assorties de condition de réalisation, ne figurent plus expressément dans la liste annexée au budget prévisionnel voté en début d'année. Des crédits non affectés sont néanmoins prévus au budget prévisionnel. L'attribution intervient désormais au moyen d'une délibération individuelle spécifique dès lors que les justificatifs attestant la réalisation de ou des actions ont été fournis.

Le Centre de Loisirs Sans Hébergement « Les p'tits Loups » a organisé le 09 mars 2019, le « Carnavallex », manifestation gratuite à destination des habitants du village. Un bilan financier a été remis comme justificatif de l'opération.

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de verser la somme de **484 €** (400 € + rappel 2018) au Centre de Loisirs Sans Hébergement « Les P'tits Loups », au titre du « Carnavallex » 2019.

RAPPELLE que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2019, article 6574.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Le Maire d'Alex,
Gérard CROZIER

